



AGNES BUZYN
MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

FREDERIQUE VIDAL
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 février 2019

Lancement de la seconde phase de concertation sur la réforme de l'accès aux études de santé

Le Président de la République a annoncé en septembre dernier une profonde transformation de l'organisation des études de santé. Il s'agit de répondre à trois enjeux majeurs : assurer une meilleure formation des futurs professionnels de santé, préparer l'avenir de notre système de soins en adéquation et mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, à l'échelle nationale et territoriale.

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avaient alors lancé un groupe de travail coordonné par le Professeur Jean-Paul Saint-André, afin de définir, dans le dialogue avec les acteurs nationaux, des propositions de mise en œuvre du volet « accès aux études de santé » de la réforme. A ce titre, un rapport a été remis aux Ministres le 18 décembre 2018.

Dans la continuité des travaux précédemment menés, les Ministres lancent le 12 février la deuxième phase de la concertation sur la réforme du premier cycle des études de santé.

Ce temps de concertation sera double :

- un groupe national de travail composé des acteurs ayant participé à la première phase de concertation aura pour mission de proposer aux deux ministres les modalités de candidature pour accéder aux études de santé ;
- un travail sera engagé, afin de préciser l'organisation des voies d'accès aux études de santé, en cohérence avec les besoins effectifs des territoires et la structuration du paysage universitaire. A cet effet, plusieurs concertations délocalisées auront lieu, associant les Agences régionales de Santé et toutes les universités du territoire concerné.

Les conclusions qui se dégageront de cette deuxième phrase de concertation nourriront la rédaction des actes règlementaires qui devront permettre la mise en place effective de la réforme dès 2020 dans le respect des principes suivants :

- Le nombre d'étudiants formés devront répondre aux besoins du territoire ;
- La diversité des voies d'accès devra être effective ;
- Les modalités d'accès devront permettre d'accueillir et de former des étudiants aux profils variés

Les Ministres saluent l'engagement des acteurs impliqués dans la refonte complète des études de santé. Elles souhaitent que la concertation qui débute aboutisse au printemps.

Contacts presse

Cabinet d'Agnès BUZYN : 01 40 56 60 65 sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Frédérique VIDAL : 01 55 55 84 24 secretariat.communication@recherche.gouv.fr